

POURQUOI INVESTIR SUR CETTE CLASSE D'ACTIFS ?

Les obligations convertibles sont des obligations émises par des entreprises. L'appellation « convertibles » vient du fait que chacune de ces obligations donne droit aux détenteurs de celle-ci, s'ils le souhaitent, de la convertir en actions de l'entreprise émettrice. Cette composante obligataire combinée à une exposition optionnelle « actions » lui confère la dénomination de titre « hybride ».

Ainsi, pour un même titre, la gestion bénéficie d'une protection liée au plancher obligataire qui offre un potentiel de rendement régulier (en l'absence de défaut de l'émetteur) tout en cherchant à profiter d'une partie de la hausse des marchés actions lorsque l'option de conversion présente un intérêt.

Les obligations convertibles sont une classe d'actifs spécifiques qui nécessitent une analyse particulière et approfondie.

Ce marché présente des conditions techniques particulières dont les gérants essayent de tirer parti.



Aviva Investors est la dénomination commerciale de la branche de la société de gestion d'actifs du groupe Aviva, l'un des plus importants assureurs mondiaux. Représentée dans 15 pays et comptant plus de 950 salariés, Aviva Investors gère 293 Milliards d'euros d'actifs au 30/06/2014 sur une large gamme de produits et de solutions d'investissement.



TROPHÉE D'ARGENT
Gamme « Diversifiés »
et Gamme « Obligations Internationales »



LIPPER FUND AWARDS 2014
Gamme « Obligations Euro »



TROPHÉE DE BRONZE
Gamme « Obligations Euro »

Cachet du conseiller

Les entreprises d'assurance s'engagent sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des évolutions à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Contrat collectif d'assurance vie multisupport souscrit par l'Association Française d'Épargne et de Retraite (AFER) - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, 36, rue de Châteaudun 75009 Paris - auprès des sociétés d'assurances Aviva Vie - SA au capital de 1 205 528 532,67 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes 732 020 805 R.C.S. Nanterre - et Aviva Epargne Retraite - SA au capital de 553 879 451 euros Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 378 741 722 R.C.S. Nanterre

Document publicitaire non contractuel achevé de rédiger en février 2015 par le GIE AFER - Groupement d'Intérêt Economique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce - 325 590 925 RCS Paris constitué entre l'Association AFER et les sociétés d'assurance Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite.

36 rue de Châteaudun 75441 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 40 82 24 24

AFER, DÉFENSEUR DE L'ÉPARGNANT

CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

NOUVEAU

SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE

AFER CONVERTIBLES

BÉNÉFICIEZ DU POTENTIEL DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES DE LA ZONE EURO

www.infoflash.fr
G315 (02-2015)



www.afer.asso.fr



afer
ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

POURQUOI CHOISIR AFER CONVERTIBLES ?

AFER CONVERTIBLES est le premier support en unités de compte proposant aux adhérents de l'AFER d'investir sur des **obligations convertibles**. Ce support cherche à tirer parti du potentiel de l'ensemble des obligations convertibles issues majoritairement de la zone euro en se basant sur un processus de gestion rigoureux.

Les gérants d'AFER CONVERTIBLES effectuent leur analyse et leur sélection de titres en s'appuyant **sur les expertises combinées** des équipes de recherche « crédit » et de gestion « actions » d'Aviva Investors France :

- **L'analyse « crédit »** s'attache à évaluer la solidité financière de l'entreprise émettrice de façon quantitative et qualitative : sensibilité aux actions, au crédit, à la volatilité et aux taux.
- **L'analyse « actions »** appréhende la qualité de l'action sous jacente rattachée à l'obligation convertible, la valorisation intrinsèque de la convertible, ainsi que les fondamentaux des marchés actions pour apprécier leur potentiel de hausse.



LE SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE AFER CONVERTIBLES est désormais accessible au sein du contrat collectif d'assurance vie multisupport AFER.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

UNE DIVERSIFICATION DE VOS PLACEMENTS AVANT TOUT

Grâce à la combinaison des caractéristiques d'une obligation et de celles d'une action, les obligations convertibles peuvent contribuer à **diversifier les risques** du portefeuille. La composante « obligation » offre une source potentielle de revenu par le biais du rendement tandis que la composante « action » donne la possibilité de bénéficier de la hausse des marchés, ce qui permet de diversifier les risques de taux d'intérêt et de crédit **avec une volatilité plus faible que le marché actions**.

Le profil asymétrique (ou « défensif ») des obligations convertibles permet **une protection en cas de baisse brutale des marchés** (plancher obligataire) : vous bénéficiez ainsi d'une protection en cas de baisse des marchés¹ tout en cherchant à capter une partie des hausses du marché actions. Les obligations convertibles sont **moins volatiles** que les actions.

UNE FAIBLE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT, PARTICULIÈREMENT ADAPTÉE EN PÉRIODE DE FAIBLE VISIBILITÉ

Grâce à leur option de conversion en actions, les obligations convertibles sont moins sensibles aux taux d'intérêt. Elles sont donc **plus résistantes dans des périodes de resserrement de la politique monétaire** et peuvent contribuer à la réduction de la volatilité d'un portefeuille diversifié à moyen terme.

CARTE D'IDENTITÉ D'AFER CONVERTIBLES

SOCIÉTÉ DE GESTION :
Aviva Investors France
CODE ISIN : FR0012264653
DATE DE CRÉATION :
19/01/2015
FORME JURIDIQUE :
FCP de droit Français

HORIZON DE PLACEMENT RECOMMANDÉ : Supérieure à 3 ans
INDICE DE RÉFÉRENCE :
Exane ECI Euro, coupons réinvestis
FRAIS COURANTS : 0,72%²
FRAIS DE SORTIE : néant

¹ Sauf en cas de défaillance de l'émetteur.

² L'OPCVM ayant moins d'un exercice d'existence, les frais courants indiqués correspondent au taux maximum des frais de fonctionnement et de gestion estimé par la société de gestion, pouvant être prélevés sur un exercice.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



PRINCIPAUX RISQUES

Le profil de risque des obligations convertibles est à mi-chemin entre les marchés de taux et les marchés actions. Les investissements réalisés sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les adhérents ayant investi sur AFER CONVERTIBLES ne récupèrent pas leur placement initial. Pour ce support, les risques principaux sont décrits ci-dessous :

- **Risque de perte en capital :** l'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription), n'intégrant aucune garantie, peut ne pas lui être totalement restitué.
- **Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :** La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque lié au crédit :** La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la notation vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital. L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPCVM susceptible d'investir en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.
- **Risque Actions :** L'actionnaire est exposé à la dégradation de la valorisation des actions détenues en direct ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé directement aux marchés actions à hauteur de 20% maximum. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession.

Le prospectus et le DICI présentant les caractéristiques principales d'AFER CONVERTIBLES sont disponibles sur demande écrite auprès du GIE AFER, sur le site www.afer.asso.fr et sur le site de l'AMF www.amf-france.org.